



LE SUIVI DES CONSOMMATIONS

La collectivité doit pouvoir analyser et suivre ses données de consommation et de facturation en permanence maîtriser sa facture énergétique. Pour cela, le fournisseur peut mettre à disposition un outil en ligne intégrant un suivi des consommations pour chaque site avec une intercomparaison site à site, ainsi qu'à l'échelle du patrimoine (ensemble des sites agrégés). La collectivité peut également souhaiter paramétrer des seuils d'alerte en cas de dérive de consommation ou de facture, de dépassement de puissance... **Ce service peut intégrer un télé-suivi journalier des consommations avec analyse des coûts horaires d'énergie, calcul mensuel de l'empreinte carbone des sites...**

LA FACTURATION

Il s'agit d'un sujet important dans le cadre de la gestion du patrimoine et du suivi du contrat. Elle doit correspondre aux besoins de la collectivité. Celle-ci doit s'assurer au préalable que ses exigences correspondent à de vraies attentes, en évitant des prestations trop spécifiques et inutiles qui entraîneraient un surcoût.

Par exemple, une facture qui devrait être émise systématiquement le dernier jour du mois sur indices réels est susceptible de générer des difficultés techniques et/ou des surcoûts, dans la mesure où le fournisseur, quel qu'il soit, sera tributaire des flux d'informations de consommation envoyés par le gestionnaire de réseau.

Le pouvoir adjudicateur a tout intérêt à prendre connaissance des solutions disponibles proposées par les fournisseurs avant de formuler son besoin.

→ **En tant que consommateur multi-sites, la question de la facturation est fondamentale : facturation détaillée par site/ bâtiment et facturation regroupée par ensemble de sites.**

$$\text{FACTURE ÉNERGÉTIQUE} = \text{PRIX UNITAIRE} \times \text{QUANTITÉ}$$



« ... La fin des tarifs est une opportunité pour mieux connaître ce que l'on consomme en énergie de manière plus rigoureuse... c'est également une opportunité pour maintenir et optimiser l'énergie de notre patrimoine ... »

AGNÈS GORI-RASSE

DGS Communauté de
communes de Caux Estuaire